

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00203

Numéro SIREN : 421 938 523

Nom ou dénomination : A. RAYMOND GERANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009333

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/009333**
n°de gestion : **1999B00203**
n°SIREN : **421 938 523 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 08/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A. RAYMOND GERANCE - Société par actions simplifiée
113 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1457544

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 312		26 312	26 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	26 312		26 312	26 312
ACTIF IMMOBILISE	26 312		26 312	26 312
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	944 917		944 917	1 057 919
Autres créances	986 874		986 874	1 162 543
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	1 931 791		1 931 791	2 220 463
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	64 777		64 777	97 244
<i>Total disponibilités et divers</i>	64 777		64 777	100 751
ACTIF CIRCULANT	1 996 568		1 996 568	2 321 215
Charges constatées d'avance				3 507
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 022 881		2 022 881	2 347 527

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

Capital social ou individuel Dont versé :	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	158 721	137 487
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 186	21 233
<i>Total situation nette</i>	<i>213 908</i>	<i>180 721</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	213 908	180 721
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	709 268	642 204
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	709 268	642 204
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 040	35 117
Dettes fiscales et sociales	1 078 664	1 489 484
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 099 705</i>	<i>1 524 602</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 099 705	1 524 602
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 022 881	2 347 527

COMpte DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 327 841		1 327 841	2 460 988
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 327 841		1 327 841	2 460 988
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)			981 433	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			2 309 274	2 460 990
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			249 598	216 235
<i>Total charges externes</i>			<i>249 598</i>	<i>216 235</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			24 395	30 380
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 426 512	1 535 635
Charges sociales (10)			473 875	533 837
<i>Total charges de personnel</i>			<i>1 900 388</i>	<i>2 069 472</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			67 064	89 261
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>67 064</i>	<i>89 261</i>
Autres charges (12)			145	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 241 591	2 405 351
RESULTAT D'EXPLOITATION			67 682	55 638
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			21 050	17 790
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			21 050	17 790
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			21 050	17 790
RESULTAT COURANT			88 733	73 429

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	703	2 106
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	703	2 106
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 124	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 124	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 420)	2 106
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	54 126	54 302
TOTAL DES PRODUITS	2 331 027	2 480 887
TOTAL DES CHARGES	2 297 841	2 459 653
BENEFICE ou PERTE	33 186	21 233

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

21 050

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

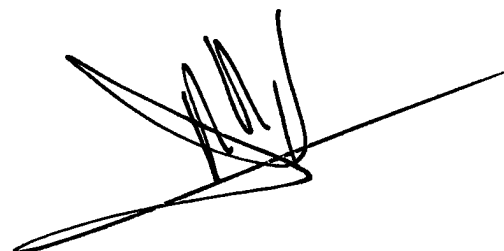
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)



A.RAYMOND GERANCE
S.A.S au capital social de 20 000 euros
Siège social : 113 cours Berriat – 38000 Grenoble
RCS Grenoble 421 938 523 RCS

Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs

Conformément aux prescriptions réglementaires et statutaires, le rapport de gestion de notre société concerne l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Ce rapport a pour but d'éclairer vos décisions sur chacune des questions figurant à l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons d'examiner successivement chacun des points suivants :

- l'examen des résultats et de la situation financière de la société au 31/12/2018
- l'affectation des résultats de l'exercice
- l'attribution de pouvoirs pour réaliser les formalités de publicité requises par la loi

I– Examen des résultats et de la situation financière de l'entreprise au 31/12/2018

Introduction

Les résultats et la situation financière de la société sont donnés par les documents comptables arrêtés au 31 décembre 2018 et couvrant une période de 12 mois.

Les comptes ont été établis en conformité avec les règles comptables juridiques et fiscales en vigueur. Ils se caractérisent par :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| - Un total du bilan de | 2.022 K€ |
| - Un chiffre d'affaires hors taxe de | 1.328 K€ |
| - Un bénéfice net comptable de | 33 K€ |

a) Examen des résultats obtenus

Le résultat 2018 se décompose de la manière suivante :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 68,
- d'un résultat financier bénéficiaire de K€ 21,
- d'une charge d'impôt de K€ 54.

Les produits d'exploitation : K€ 2.309 (K€ 2.461 en 2017) :

Le chiffre d'affaires correspond à la rémunération de gérance fixe dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 1.328 (K€ 1.303 en 2017) et les autres produits à la rémunération de gérance variable pour K€ 980 (contre K€ 1.158 en 2017).

Les charges d'exploitation : K€ 2.242 (K€ 2.405 en 2017) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux trois co-gérants pour un total de K€ 1.900 (K€ 2.069 en 2017)
- des charges externes (principalement honoraires et déplacements) à hauteur de K€ 250 (K€ 216 en 2017).

b) Endettement de la société

A.RAYMOND GERANCE SAS n'a pas d'emprunt en cours auprès d'établissement financier.

c) Perspectives d'avenir

La SAS A.RAYMOND GERANCE a pour activité la prise de participation et la gestion de biens mobiliers.

Aucune nouvelle acquisition ni cession ne sont prévues.

d) Evènement notables survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est à signaler

e) Cession de participations

Rien n'est à signaler à ce sujet.

f) Sociétés contrôlées

A.RAYMOND GERANCE est associé commandité indéfiniment responsable de A .RAYMOND & Cie SCS à hauteur de 0.10%. La société est également co-gérante de cette société.

Elle est actionnaire depuis le 16 avril 2014 à 100% de la société A. Raymond Exco, destinée à assurer la direction ou la gérance de sociétés du réseau A. RAYMOND.

A.RAYMOND GERANCE a reçu en 2018 des dividendes de A .RAYMOND & Cie SCS à hauteur de K€ 21.

g) Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je vous signale que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de K€ 14 euros, correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

h) Délais de paiements

Fournisseurs :

en K€	Bilan 31.12.2018	Dettes échues	< 30 jours	De 30 à 60 jours	> 60 jours	Total TTC
Soldes des comptes individuels créditeurs	17	9	8	0		17
Fournisseurs factures non parvenues	4					4
TOTAL TTC	21	9	8	0	0	21

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Au 31/12/2018	Article D 441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
En K€	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		4				4
Montant total des factures concernées TTC		9				9
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues		0				
Montant total des factures exclues		0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

Pour rappel, les informations au 31/12/2017 étaient les suivantes :

en K€	Bilan 31.12.2017	Dettes échues	< 30 jours	De 30 à 60 jours	> 60 jours	Total TTC
Soldes des comptes individuels créditeurs	28	18		10		28
Fournisseurs factures non parvenues	7					7
TOTAL TTC	35	18		10		35

Article D 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
En K€						
0 jour (indicatif)1 à 30 jours31 à 60 jours61 à 90 jours91 jours et plusTotal (1 jour et plus)						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		3				3
Montant total des factures concernées TTC		7		11		11
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		3%		4%		4.00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues		0				
Montant total des factures exclues		0.00				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		30 jours fin de mois				

Clients :

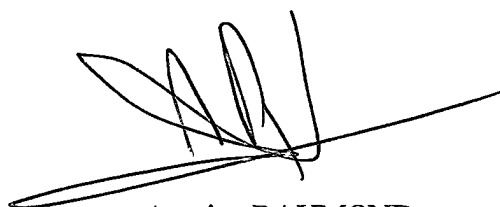
Les créances clients au 31/12/2018 sont composées de 3 factures échues depuis moins de 30 jours pour un solde de K€ 945.

II– Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 s'élevant à 33.186,84 euros en totalité en report à nouveau.

III– Résolutions particulières

Nous vous demandons de bien vouloir donner tous pouvoir au porteur de deux exemplaires des comptes annuels, du rapport de gestion, de l'affectation du résultat voté par l'assemblée et du commissaire aux comptes pour accomplir les formalités de publicité requises par la loi.



Antoine RAYMOND
Président

A. RAYMOND GERANCE SAS

Au Capital de 20.000 Euros

**Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat**

421 938 523 RCS GRENOBLE

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU JEUDI 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le jeudi six juin à quatorze heures,

Les Associés de la Société A. RAYMOND GERANCE SAS se sont réunis à l'hôtel EUROPOLE – 29 rue Pierre Sémard à Grenoble (38000), en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée en date du 22 mai 2019 par le Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Président,
- 2°) Présentation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2018,
- 3°) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- 4°) Quitus au Président,
- 5°) Affectation du résultat de l'exercice 2018,
- 6°) Conventions réglementées,
- 7°) Pouvoirs en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Associé et Président de A. RAYMOND GERANCE SAS,
- Monsieur Alain Achille RAYMOND, Associé
- Monsieur Albert Marcel RAYMOND, Associé
- Monsieur Alain François RAYMOND, Associé,
- Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE, Associée.
- Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Jérôme OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Mademoiselle Audrey RAYMOND, Associée,

Handwritten signatures and initials:

- AR (Antoine Robert Raymond)
- Eoc (Eric Outhenin-Chalandre)
- AR (Alain Achille Raymond)
- AR (Alain François Raymond)
- A.R. (Albert Marcel Raymond)
- THA (Thérèse H. Audren)
- AR (Alain Achille Raymond)
- Eoc (Eric Outhenin-Chalandre)

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'Exercice clos le 31 décembre 2018,

approuvent les comptes annuels tels qu'ils leur ont été présentés,

et donnent, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour l'Exercice 2018.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à *l'unanimité* des Associés présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu les explications du Président,

décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'Exercice 2018 s'élevant à 33 186,84€ de la manière suivante :

- Report à nouveau : 33 186,84€

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à *l'unanimité* des Associés présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'il est rapporté dans le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.

Les Associés prennent acte à *l'unanimité*

AR
AR
Eoc
AR
A.R
Eoc
AR
T42

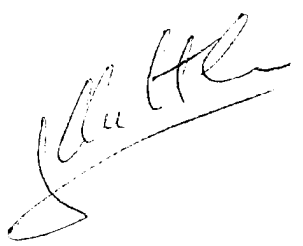
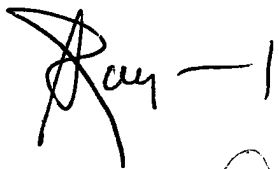
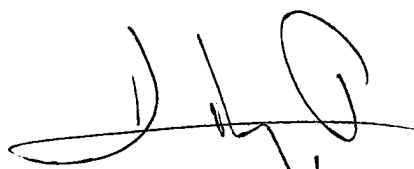
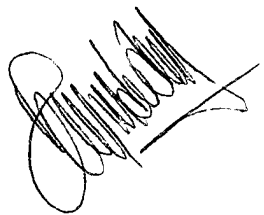
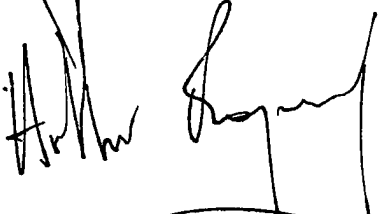
QUATRIEME RESOLUTION

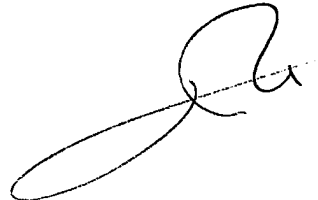
Les Associés donnent au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal tout pouvoir pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 15^h46

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés présents ou représentés.

 R. Raymond 
 Ray - 1
 
 Raymond 




SAS A. RAYMOND GERANCE

113 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

SAS A. RAYMOND GERANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 Euros

Siège social : 113 Cours Berriat
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 421 938 523 RCS

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1- 3
ANNEXES :	
BILAN AU 31/12/2018	4- 5
COMPTE DE RESULTAT	6- 7
ANNEXE COMPTABLE	8-13

SAS A. RAYMOND GERANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. RAYMOND GERANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant l'application des principes comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

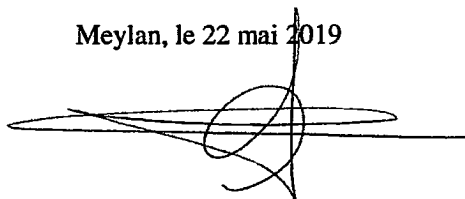
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 22 mai 2019



Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET
Représenté par Christian MURAZ

ANNEXES

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 312		26 312	26 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	26 312		26 312	26 312
ACTIF IMMOBILISE	26 312		26 312	26 312
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	944 917		944 917	1 057 919
Autres créances	986 874		986 874	1 162 543
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	1 931 791		1 931 791	2 220 463
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	64 777		64 777	97 244
<i>Total disponibilités et divers</i>	64 777		64 777	100 751
ACTIF CIRCULANT	1 996 568		1 996 568	2 321 215
Charges constatées d'avance				3 507
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 022 881		2 022 881	2 347 527

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

Capital social ou individuel Dont versé :	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	158 721	137 487
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 186	21 233
<i>Total situation nette</i>	<i>213 908</i>	<i>180 721</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	213 908	180 721
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	709 268	642 204
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	709 268	642 204
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 040	35 117
Dettes fiscales et sociales	1 078 664	1 489 484
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 099 705</i>	<i>1 524 602</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 099 705	1 524 602
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 022 881	2 347 527

COMPTE DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 327 841		1 327 841	2 460 988
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 327 841		1 327 841	2 460 988
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)			981 433	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			2 309 274	2 460 990
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			249 598	216 235
<i>Total charges externes</i>			<i>249 598</i>	<i>216 235</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			24 395	30 380
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 426 512	1 535 635
Charges sociales (10)			473 875	533 837
<i>Total charges de personnel</i>			<i>1 900 388</i>	<i>2 069 472</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			67 064	89 261
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>67 064</i>	<i>89 261</i>
Autres charges (12)			145	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 241 591	2 405 351
RESULTAT D'EXPLOITATION			67 682	55 638
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			21 050	17 790
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			21 050	17 790
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			21 050	17 790
RESULTAT COURANT			88 733	73 429

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	703	2 106
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	703	2 106
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 124	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 124	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 420)	2 106
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	54 126	54 302
TOTAL DES PRODUITS	2 331 027	2 480 887
TOTAL DES CHARGES	2 297 841	2 459 653
BENEFICE ou PERTE	33 186	21 233

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

21 050

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A.RAYMOND GERANCE est une société par action simplifiée créée en février 1999 qui a pour objet la prise de participation, la gestion de participations dans les entreprises industrielles et commerciales, la gérance de sociétés et en particulier la cogérance en tant qu'associé personnellement et indéfiniment responsable de la société en commandite simple A. Raymond et Cie.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Néant

2.3 Immobilisations corporelles

Néant

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Provisions réglementées

Néant

2.6 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail
- une provision pour perte de change

2.7 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

La société A.RAYMOND GERANCE SAS ne présente pas de bien immobilisé dans son bilan.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières (K€ 26) sont constituées des parts d'A.RAYMOND & Cie SCS pour K€ 21 ainsi que des actions d'A. RAYMOND Exco SAS pour K € 5.

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances sont à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients	945	1058
Créances fiscales	6	24
Débiteurs divers	1	3
Produits à recevoir	980	1.135
	1.932	2.220

La créance client concerne la rémunération de gérance fixe facturée à A. Raymond & Cie SCS.

Les produits à recevoir correspondent en totalité à la rémunération de gérance variable à recevoir d'A. Raymond & Cie SCS.

3.4 Capital social

Le capital social s'élève à vingt mille euros (20.000) divisés en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

3.5 Capitaux propres

	K €
Capitaux propres au 31 décembre 2017	181
Résultat de l'exercice	33
Capitaux propres au 31 décembre 2018	214

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

3.6 Etat des provisions

Une dotation complémentaire de K€ 67 a été enregistrée en 2018 sur la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat et les cotisations retraite complémentaire des trois mandataires sociaux, pour atteindre un solde de K€ 709.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de fin de contrat :

Age de départ :

Année de naissance	Cadre
De 1953 à 1960	62 ans
A partir de 1961	63 ans

Taux de rotation pris en compte : 0%

Taux d'actualisation : 1.5 %

Taux de hausse des rémunérations pour les années à venir : 3%

Convention collective de la métallurgie

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs et comptes rattachés	21	35
Personnel et comptes rattachés	1.002	1.175
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55	68
Etat et autres collectivités publiques	22	246
	1.100	1.524

Les dettes de personnel correspondent essentiellement à la rémunération de gérance variable de l'exercice à verser sur l'exercice suivant à deux gérants.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un profit de K€ 33 qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 68,
- d'un résultat financier bénéficiaire de K€ 21
- d'un résultat exceptionnel de – K€ 1
- d'une charge d'impôt de K€ 54

Les produits d'exploitation : K€ 2.309 (K€ 2.461 en 2017) :

Ils correspondent à la rémunération de gérance dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 2.309 (K€ 2.461 en 2017).

Les charges d'exploitation : K€ 2.242 (K€ 2.405 en 2017) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux trois co-gérants pour un total de K€ 1.900 (K€ 2.069 en 2017)
- des charges externes (principalement honoraires et déplacements) à hauteur de K€ 250 (K€ 216 en 2017).

Les produits financiers : K€ 21 (K€ 18 en 2017) :

Ils sont constitués des dividendes versés par A. Raymond & Cie SCS.

La charge d'impôt K€ 54 (K€ 54 en 2017) :

Il s'agit de l'IS courant à 28% sur le bénéfice de l'année 2018 sans aucune évaluation fiscale dérogatoire.

Il n'y a aucun déficit reportable.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Néant

5.2 Effectif au 31 décembre 2018

Dirigeants : 3 (idem fin 2017)

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

5.3 Tableau des filiales et participation

Filiales (montants en K€)	% de détention directe	Capitaux propres fin 2018	CA HT	Résultat net
A. RAYMOND EXCO	100%	151	3 711	51